



E X T R A I T
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le mercredi 20 mars à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 07 mars 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 07 mars 2024
Nombre de présents	31	
Nombre de pouvoirs	4	Date de publication : 25 mars 2024
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey LALOTTE, M. Patrice BOUCAU, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : RÉSULTATS 2023 - AFFECTATION PROVISOIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,
VU les instructions budgétaires et comptables M57, M4,
VU les budgets primitifs 2024 qui reprennent les résultats provisoires de l'exercice 2023, les résultats définitifs devant être réajustés si nécessaire par une décision modificative.

Conformément aux dispositions des instructions comptables, il convient pour le conseil municipal, d'arrêter les comptes des différents budgets et de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Il est rappelé que ce résultat n'est pas libre d'emploi car il doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

L'affectation des résultats provisoires figure sur le tableau annexé à la présente délibération présentant les résultats de l'exercice, les besoins de financement et les propositions d'affectation pour tous les budgets de la collectivité.

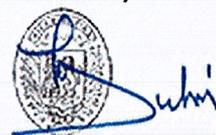
SUR PROPOSITION DE Mme HENAULT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE l'affectation des résultats provisoires 2023 pour les différents budgets de la ville conformément au tableau joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

1° 2° 3° 4° 5° 6° 7° 8°

ANNEXE A LA DELIBERATION RESULTATS 2023- AFFECTATION PROVISOIRE : CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024
RESULTATS PAR BUDGET

BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			AFFECTATION	
	Résultat exercice 2023 (solde)	Résultat antérieur non affecté (002)	Cumul des résultats à affecter	Solde exécution au 001 à affecter	Solde restes à réaliser	Besoin (si -) ou excédent (si +) de financement	Fonds propres Recettes invest. Compte 1068	Report section fonctionnement au 002
BUDGET PRINCIPAL	4 906 895,06	4 582 534,30	9 489 429,36	-2 766 957,08	-722 414,66	-3 489 371,74	3 489 371,74	6 000 057,62
EAU THERMALE	-49 367,12	716 728,69	667 361,57	1 380 380,45	-40 186,24	1 340 194,21	0,00	667 361,57
BOUES THERMALES	-203 550,36	499 536,55	295 986,19	513 154,43	-99 730,17	413 424,26	0,00	295 986,19
BUDGET DES FETES	535 675,43	0,61	535 676,04	-15 522,70	-	-15 522,70	15 522,70	520 153,34
PARCS DE STATIONNEMENT	94 848,10	104 366,14	199 214,24	-58 539,47	- 8 788,09	-67 327,56	67 327,56	131 886,68
ACTIVITES ASSUJETTIES TVA	193 983,85	0,00	193 983,85	-341 292,65	-	-341 292,65	193 983,85	0,00